

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi, 30 Juin 1848.

No. 84.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Protestation de S. E. le cardinal de Bonald.

La ville de Lyon n'est pas heureuse : depuis le 24 février il semble qu'on l'ait abandonnée au génie du désordre et de l'oppression. Après les communautés religieuses dissoutes, au nom de la liberté de conscience et du droit d'association ; après les institutions de charité, pillées au nom de la philanthropie ; après les impôts exorbitants arbitrairement levés, au nom de la souveraineté du peuple ; après les bandes armées imposant par la force leurs volontés anarchiques, au nom de la liberté ; après la magistrature, traînée la corde au cou dans les rues de la ville, au nom de la République, on croyait être au bout de tous les excès, on oubliait que Lyon possédait de nombreuses écoles consacrées aux enfants du peuple, et que ces écoles devaient être détruites au nom de l'amour du peuple, du progrès des lumières et de l'institution.

Un comité central, qu'on appelle aussi le comité exécutif, la commission exécutive, siège à l'Hôtel-de-Ville de Lyon en guise de conseil municipal. C'est ce comité, qui ne procéda point de l'élection, dont l'autorité, par conséquent, est nulle et usurpée, c'est ce comité qui a fermé les écoles communales des Frères de la Doctrine chrétienne. Aussitôt que cette mesure inique lui a été connue, S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Lyon a fait publier dans la Gazette de Lyon la lettre suivante :

« Lyon, le 21 mai 1848.

« Monsieur le directeur,

« Un arrêté du comité central, siégeant à l'Hôtel-de-Ville, défend aux Frères de la société Chrétienne, (ces messieurs veulent dire de la Doctrine chrétienne) de diriger désormais les écoles communales de la ville de Lyon. La raison de cette mesure est que les principes de ces pieux instituteurs ne sont pas assez démocratiques.

« Les Frères, il est vrai, se bornent à expliquer à leurs élèves le quatrième Commandement de Dieu, qui ordonne aux enfants d'obéir à leurs parents, de les aimer et de les assister ; aux citoyens d'être soumis aux magistrats, de se dévouer à la chose publique, de défendre au prix de leur sang, s'il le faut, l'honneur de la patrie et de mourir plutôt que d'abandonner le drapeau national. Les Frères se contentent d'enseigner à la jeunesse que nous sommes tous égaux devant Dieu et devant la loi. Ils leur répètent que les hommes sont frères en Jésus-Christ, et que celui qui n'aime pas son prochain renie Dieu pour son père. Ce sont là les principes de liberté, de fraternité qui retentissent dans les écoles communales tenues par les disciples de l'abbé de la Salle. Mais en dehors de ces principes y aurait-il un principe évangélique que ne connaîtraient pas les Frères ? Qu'on le leur révèle, ils s'empresseront de l'admettre et de le propager. Ou bien qu'on leur prouve qu'il ne suffit pas de mettre l'Évangile en pratique pour être vraiment démocrate.

« Il est encore vrai que les Frères enseignent que nous devons tous nous incliner devant la loi ; que le sanctuaire de la famille ne peut être violé ; que la liberté d'un citoyen doit être respectée ; et que, s'il il y a un magistrat, il a droit à notre obéissance et à notre amour. Cela n'est-il pas assez démocratique ? Qu'on indique aux frères ce qu'il faut y ajouter, ils se conformeront à des conseils dictés par la bienveillance et l'amour de la vérité.

« Les Frères de la Doctrine chrétienne ne sont pas assez démocrates ! Mais ne sont-ils pas les enfants du peuple ? Ne sont-ils pas assis toute la journée au milieu d'une jeunesse démocrate ? Tout entiers dans le jour aux enfants, le soir aux adultes, les voit-on, pour se délasser, fréquenter les salons de la bourgeoisie ? Tandis que leurs détracteurs jouissent du plaisir du spectacle ou de la promenade, les Frères se jettent aux pieds de la croix d'un Dieu humble, et puis ils vont reposer sur une couche bien dure leurs membres fatigués, pour se lever de grand matin après s'être couchés bien tard. Et tous les jours recommencent ce genre de vie, dont leurs ennemis ne voudraient pas essayer pendant une heure.

« On dira peut-être que sous l'habit grossier du religieux ne peut pas battre un cœur patriote ; qu'il n'est pas possible de s'être voué à la pratique des conseils évangéliques et de professer les principes démocratiques ; qu'un instituteur revêtu d'un costume austère et pénitent, enseignant le catéchisme à de petits enfants, et de préférence à des enfants pauvres, ne soit rien comprendre à la démocratie ; que sur le sol protestant et républicain des États-Unis on peut bien admettre, par la plus étrange singularité, l'alliance de la religion et de la démocratie ; mais que les lumières qui nous éclairent en Europe ne permettent pas de la croire possible. A ces objections, je n'ai rien à répondre. Les larmes des familles auxquelles on va annoncer que les portes des écoles des Frères seront désormais fermées à leurs enfants, répondront pour moi.

« Cette mesure, que je déplore dans cette lettre, ne contribuera pas plus à consolider la République que l'atteinte portée naguère dans ce département au principe d'association. Si l'on attaque la liberté d'enseignement et la liberté d'association religieuse, on ébranle les colonnes du nouvel ordre de choses, on sappe les principes démocratiques, on menace tout l'édifice. Partez moins pour le peuple, et faire beaucoup pour lui, telle devrait être la maxime de tous ceux qui veulent diriger nos destinées et assurer le bonheur de la patrie.

« Je crois prendre les intérêts du peuple en réclamant contre l'arrêté qui supprime les écoles communales des Frères. On m'accusera de ne pas avoir l'intelligence des principes démocratiques ; on dénaturera mes intentions. Mais il est rare qu'on accomplisse un devoir sans rencontrer la contradiction ; il faut se résigner. Mon ministère me met sans cesse en contact avec le peuple. Depuis mon arrivée à Lyon jusqu'à ce jour j'ai eu à m'occuper de sa misère pour la soulager, et de ses douleurs pour y compatir. Ce

que me donne l'Etat est le patrimoine du pauvre ; et quand les eaux le chassaient de sa demeure, il trouvait un asile dans ma maison. J'ai quelque droit de parler pour le peuple et de demander qu'on lui laisse des instituteurs qu'il vénère, parce qu'ils savent, avant tout, apprendre à ces enfants se qu'ils doivent à Dieu, à la société et à leurs parents.

« Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre journal. Je veux que mes diocésains sachent qu'aucune circonstance, quelque difficile qu'elle soit, ne m'empêchera d'élever la voix pour défendre la cause du pauvre, de la justice et de la vérité.

« Agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

« L.-J.-M. CARDINAL DE BONALD,  
« Archevêque de Lyon. »

M. de Montalembert vient d'adresser aux électeurs qui l'ont envoyé à l'Assemblée nationale, la lettre suivante :

### AUX ÉLECTEURS DU DOUBS.

Citoyens,

Le doute qui a plané sur le résultat des élections du Doubs jusqu'au jour même de la réunion de l'Assemblée nationale, et depuis lors l'extrême gravité de ses premiers débats, m'ont empêché de vous adresser aussitôt que je l'eusse voulu le témoignage de la profonde reconnaissance que je vous dois.

Vous m'avez spontanément conféré le plus grand honneur qui puisse être aujourd'hui décerné à un citoyen français. Cet honneur doit m'être d'autant plus cher, que je ne l'avais pas sollicité, que je vous suis personnellement inconnu, que ma candidature a été combattue avec un acharnement inouï.

Mais en me choisissant pour vous représenter à l'Assemblée nationale, vous n'avez pas songé, je le sais à ma personne, vous avez voulu imprimer le sceau de votre adhésion souveraine aux principes de la liberté religieuse et politique que j'ai proclamés pendant toute ma vie. C'est en continuant à défendre ces principes au milieu de la crise redoutable où nous sommes, c'est en leur gardant une inviolable fidélité, que je m'efforcerai de vous prouver le prix infini que j'attache à la confiance dont vous m'avez honoré.

La Charte qui n'existe plus m'avait investi du droit héréditaire de participer au pouvoir législatif et de contrôler le gouvernement du pays. J'ai rempli pendant treize ans ce mandat avec un dévouement absolu, avec un respect scrupuleux. Je tiens aujourd'hui de vos libres suffrages une mission plus auguste encore : celle de travailler à la nouvelle Constitution de la France. J'y consacrerai tout ce qui me reste d'énergie et de persévérance.

Les premières séances de l'Assemblée ont été naturellement absorbées par des débats de partis et de personnes. Etranger de tout temps à cette sorte de question, je n'y suis intervenu que par un vote désintéressé et silencieux. Je compte garder aussi longtemps que je le pourrai cette réserve. Il est juste que le nouveau régime soit inauguré par des hommes nouveaux, impatientés de se produire et de conquérir, pour leur nom et leurs idées, une place que nul ne peut avoir ni le droit, ni l'envie de leur disputer. Mais vous me retrouverez sur la brèche dès que les grands intérêts de la société, l'honneur de la France au dehors, sa liberté et sa prospérité au dedans, seront sérieusement en jeu.

Nous avons deux grands problèmes à résoudre : la constitution de la République et le soulagement des classes ouvrières.

La République doit être démocratique, et elle le sera. On n'en saurait même concevoir d'autre. La démocratie est la seule force vitale de la politique moderne. Elle gouverne partout où elle ne règne pas encore. Comment ne serait-elle pas souveraine de fait et de droit au sein de la République française ? Mais toute souveraineté peut dégénérer en tyrannie, et toute tyrannie est éphémère. Pour que le régime de la démocratie en France soit glorieux et durable, il faut qu'elle accepte la liberté pour frein et pour sauvegarde. La liberté inscrite depuis soixante ans sur nos drapeaux, n'est encore que peu comprise, peu pratiquée et peu respectée parmi nous. Il faut que la Constitution future la mette à l'abri de toute atteinte, dans le triple domaine de la religion, de la famille et de la propriété, sous peine de faire de l'égalité un niveau abrutissant, et de la fraternité une amère dérision.

Les classes ouvrières ont conquis de nos jours la première place dans les préoccupations de tous les esprits politiques, de tous les bons citoyens. Comme toutes les puissances, elles ont leurs courtisans et leurs adulateurs, qui ne songent qu'à exploiter leur force en caressant leurs passions. Pour moi, je veux les servir et non les flatter. J'étudierai avec respect leurs besoins et leurs droits. Je suis prêt à tous les sacrifices nécessaires pour soulager les uns et conserver les autres. En économie sociale comme en politique, j'ai une foi profonde dans le principe de l'association, le seul qui n'ait pas encore été essayé dans la France moderne, le seul peut-être qui puisse féconder et concilier tous les intérêts. Mais en votant pour ce principe reçoive l'application la plus large, je compte repousser de toutes mes forces les utopies dangereuses qui affichent la prétention de refaire la nature et la société humaines. Je combattrai, non pas seulement le communisme proprement dit, qui n'osera pas se produire dans sa nudité repoussante, mais encore ce communisme bien plus dangereux qui se dessine sous la forme de lois fiscales, d'impôts

excessifs, d'expropriations forcées, de monopoles nouveaux ; qui tend partout à substituer l'Etat à l'individu, à accaparer graduellement tous les produits et toutes les forces du pays entre les mains du pouvoir, et qui, s'il pouvait triompher, tarirait les sources de l'industrie, de l'art, de l'intelligence et du travail spontané, irait porter le désordre et la misère jusque dans nos modestes chaumières, et ferait de la France appauvrie et asservie la risée de l'Europe.

Telles sont les dispositions qui m'animent en entrant dans cette carrière nouvelle que votre volonté m'a ouverte. Elle est semée d'obstacles et de dangers. Dieu veuille que nous puissions les surmonter, et qu'en évitant les dangers de la réaction et les horreurs de l'anarchie, il nous soit donné de fonder sur la justice, la paix et la liberté, l'avenir de la République !

CHARLES DE MONTALEMBERT.

Paris, ce 20 mai 1848.

— Les hommes graves et religieux ne sont pas les seuls à blâmer les mesures iconoclastes de quelques commissaires des départements, aussi bien que le retour des idées païennes, consacré par le programme de la fête du Champ-de-Mars. Le spirituel rédacteur du feuilleton dramatique du Journal des Débats vient, au nom du bon goût et des souvenirs glorieux de notre pays, protester ainsi contre les innovations :

« Quoi ! dites-vous, du Louis XIV aujourd'hui ? Eh ! mon Dieu ! c'est qu'il faut se hâter : la statue de Louis-le-Grand tremble encore une fois sur sa base ; Lyon, la cité douloureuse, éternellement bâti sur un volcan, verra avant peu ce noble bronze de Lemot arraché à la décoration de cette même place, qui fut la place prosaïque de la Commune affranchie. O le malheur ! on fait la guerre au marbre, au bronze, à l'histoire, aux gloires passées, au siècle de Louis XIV, à la France des grands poètes, des libres penseurs ! Voilà ce que c'est que de donner l'exemple d'une façon imprudente. Quand vous effaçiez au frontispice d'un collège le nom du roi qui l'avait fondé, vous désigniez aux colères ineptes, ignorantes, injustes, des monuments que maintenant, avec toute votre bonne volonté plus calme et plus maîtresse d'elle-même, vous aurez grand peine à sauver.

« Lamentable détail !

« Quand donc le peuple de France apprendra-t-il, par exemple, à se respecter lui-même dans sa gloire d'autrefois ?

« O que nous sommes de tristes innovateurs ! Nous voulons prouver que nous sommes des hommes libres, et nous revenons aux violences des plus mauvais jours ! Nous voulons des fêtes nouvelles, nous copions les fastes d'Ovide, et dans les Ides de mai, nous ne voyons que la fête de Mercure ! Nous revenons au bouffon, au crocodile divin, au bon écaroté ; avant peu nous chanterons des hymnes à Vénus, à Flore, à Bacchus ! Croyez-moi, avec si peu d'imagination, autant valait s'en tenir aux processions glorieuses de la Fête-Dieu, aux processions touchantes des Rogations. Ici, la pompe des cités, des arches de feuillages, des enfants, des vieillards, des jeunes filles qu'il ne faut pas trier et choisir comme on ferait pour des choristes d'opéra, et plus loin dans le Rameau, sur la colline, dans la plaine bénie, à travers les moissons remplies de promesse, le long des haies d'aubépine, aux tintements argentins de l'angelus, la fête nationale se déroule chantant les cantiques qui appellent la rosée sur la terre et la bénédiction du ciel sur les hommes de bonne volonté ! »

Jusqu'ici l'enseignement primaire était organisé dans les communes bavaoises sur le pied de l'entière séparation des enfants appartenant aux confessions catholique et protestante. La feuille, intitulée Gazette de l'Allemagne, qui sert d'organe spécial au protestantisme rationaliste, annonce, avec une vive satisfaction, que cet ordre de choses va être actuellement changé, en sorte que toutes les écoles primaires deviendront simultanées, c'est-à-dire que les enfants des deux communions y seront mêlés et confondus sous la direction d'instituteurs, pour la plupart protestants. Il est facile de se rendre compte de la joie de cette feuille, qui voit, en effet, dans cette mesure, un achèvement de l'indifférentisme confessionnel qui deviendra le système dominant dans ces écoles. Aussi les journaux catholiques s'élèvent-ils avec une grande énergie contre cette disposition, et les protestants croyants se joignent à eux pour réclamer contre un ordre de choses qui aurait révolté leurs yeux. C'est un fait déplorable, que l'esprit du ministre Maurer, créé par la honteuse influence d'une danseuse, se soit maintenu et se maintienne encore dans les conseils du roi actuel, en dépit des plaintes et des réclamations de la population catholique, c'est-à-dire de plus des deux tiers de la population bavaoise.

— Un autre projet, présenté par M. Crémieux au nom de la commission exécutive, a produit une sensation plus vive et d'une nature toute différente : c'est un décret qui rétablit le divorce. Par un mouvement spontané, qui montre assez où nous en sommes, presque tous les représentants se sont tournés vers les tribunes et ont échangé des sourires et même des éclats de rire avec les dames qui assistaient à la séance. Après cette explosion d'hilarité, M. Crémieux a lu les articles du projet, qui a été renvoyé à l'examen des bureaux, attendu son importance.

Nous ne dirons rien de plus pour aujourd'hui sur ce projet, digne des Egéries de la commission exécutive. Un gouvernement conseillé par l'auteur de Lélia ne pouvait laisser à personne l'honneur de porter ce coup de marteau sur la base de la famille. D'ailleurs, jusqu'ici l'on ne s'est occupé que du peuple ; n'était-il pas temps de faire aussi quelque chose pour cette pauvre bourgeoisie ? La bourgeoisie a beaucoup perdu à la Révolution ; voilà de quoi la consoler. Ce n'est pas le peuple qui fera grand usage du divorce : le peuple ne lit pas les épopées des muses séparées de corps, et il n'a point senti tout ce qu'a de honteux, d'immoral et de funeste, l'indissolubilité du lien conjugal ; mais ces messieurs et ces dames des classes éclairées ne négligeront pas un si beau moyen de rentrer dans les voies de la morale et de la vertu.

Univers.

JÉRUSALEM. — On lit dans le Portofoglio Maltese : « Le 15 mai 1848, un événement tout nouveau, dont les

Annales d'aucune histoire ne fournissent d'exemple, eut lieu à Jérusalem : Un pacha turc prêcha les chrétiens dans le plus auguste de tous les temples, celui du Saint-Sépulchre. Le jour précédent, le pacha Noustapha Zéris avait envoyé inviter les trois patriarches, latin, grec et arménien, résidant à Jérusalem, à se rendre chez lui pour conférer avec eux ; ce qui fut fait par les patriarches. Après plusieurs exhortations tendant à l'union des trois nations discordantes, le pacha invita les trois patriarches à se réunir le lendemain dans le temple du Saint-Sépulchre, où il se transporta aussi lui-même à l'heure convenue, accompagné de toute sa suite. Les patriarches, étant réunis avec les Pères procureurs et leur suite de frères, de moines, de turcomans, etc., le pacha leur fit une allocution en turc, leur inculquant la paix, la concorde et la bonne harmonie, pour donner bon exemple au peuple, et concluant qu'ils devaient faire cela par amour de Jésus-Christ, devant le sépulchre duquel ils étaient. La paix fut conclue, et le patriarche latin dit au pacha : Je me félicite avec Votre Excellence que se trouvant à Jérusalem pour administrer la justice, elle se soit faite la conciliatrice de la paix entre les chrétiens, ce qui lui fait le plus grand honneur et la plus grande gloire. Le jour suivant, le patriarche grec fit avec le patriarche arménien une visite au patriarche latin, qui les accueillit gracieusement. Le lendemain le patriarche latin et le patriarche arménien rendirent leur visite au patriarche grec. Restait encore la visite au patriarche arménien ; mais elle n'eut malheureusement pas lieu, parce que les exhortations du pacha de Jérusalem n'étant pas arrivées jusqu'à Bethléem, les Grecs, le 18, tandis que les religieux francs faisaient leur procession accoutumée dans la sainte grotte, assaillirent avec des armes les malheureux religieux, dont un trait part à l'instant pour Jérusalem, où il fut présenté au pacha par le Père gardien ; mais le curé de Bethléem ne put faire de même, parce qu'il avait été plus mal mené que le religieux. Le 19, sur les instances du patriarche latin et du consul de Sardaigne, dont le religieux blessé est sujet, l'auteur de l'attentat fut mandé à Jérusalem par le pacha et emprisonné. Des sept fois, depuis 1847, que les Grecs ont molesté et battu les Latins, c'est la première que ceux-ci ont obtenu une petite satisfaction. Le 20, en vertu du traité de paix, le Grec arrêté fut mis en liberté, et, le 21 furent reprises les visites entre les patriarches. Ainsi donc, tous les chrétiens sont dans les rapports, dans la bonne paix et dans l'harmonie que le pacha a su établir par ses exhortations. Puisse maintenant la politique par ses visites assurer cet état, et la persévérance le consolider. »

CHINE. — Les dernières nouvelles de Chine sont du 23 mars. Dès le 21 du même mois, le nouveau gouverneur de Hong-Kong, Samuel-George Bouham Esq., était entré en fonctions et avait fait publier les commissions et lettres patentes distinctes qui le nomment principal surintendant du commerce en Chine, gouverneur et commandant en chef de la colonie de Hong-Kong et de ses dépendances, vice-amiral dans la dite colonie et ses dépendances, et enfin qui lui confèrent les pouvoirs législatifs les plus étendus (avec l'assistance toutefois d'un conseil).

M. Bouham arrive au pouvoir dans des circonstances difficiles et en partie imprévues. — Une complication des plus graves vient de surgir inopinément à Shanghai. Trois membres de la « société des missionnaires de Londres », résidant habituellement à Shanghai, ayant voulu visiter une ville située à une trentaine de milles de cette grande cité et que l'on nomme Tsingjoo, dans le but d'y distribuer des pamphlets religieux, des bibles, etc., ils ont été assaillis, maltraités avec une grande brutalité, dépouillés en grande partie de tout ce qu'ils possédaient et retenus quelque temps prisonniers. — Le consul anglais, M. Rutherford-Alcock, a demandé aux autorités chinoises l'arrestation immédiate, la production et la mise en jugement des principaux coupables, menaçant, dans le cas où satisfaction prompte et complète ne serait pas donnée, d'avoir recours à des mesures extrêmes. Ces mesures extrêmes consisteraient à requérir l'intervention immédiate des forces navales anglaises disponibles dans le voisinage de Yangtse-Kiang ou à Shanghai même, et à déclarer le port de Shanghai et peut-être la grande rivière en état de blocus.

Les conséquences de ces mesures, au départ de la mallo de Chine, avaient reçu un commencement d'exécution, et dont le consul anglais n'avait pas hésité à accepter la responsabilité, peuvent être beaucoup plus sérieuses que ne le prévoyait le consul lui-même et les principaux négociants européens résidant à Shanghai. Ceux-ci ont unanimement approuvé l'attitude prise par M. Alcock à l'égard des autorités chinoises, et lui ont offert leur concours le plus actif dans l'exécution des mesures vigoureuses qu'ils jugent comme lui indispensables à la sécurité actuelle et à la protection future et efficace de leurs personnes, de leur honneur et de leurs propriétés.

On voit que les Anglais agissent avec vigueur ; malheureusement on n'en peut pas dire autant de la France. Voici les dernières nouvelles que nous ayons de nos missionnaires :

Mgr Rizzolati, Mgr Novella et le P. Navarro sont arrivés à Hong-Kong le mercredi des Cendres ; ils avaient été conduits sans escorte jusqu'à Canton. Dans cette ville ils étaient depuis trois jours gardés dans une caserne, lorsque des Parisiens, ayant eu connaissance de leur qualité d'Européens, ont forcé la garde et sont allés les visiter ; dès lors les Anglais et les Américains ont fait le va et vient à leur prison. M. Parker, ministre d'Amérique, a demandé leur délivrance, et il a obtenu qu'ils fussent remis dans ses mains. Mgr Rizzolati et le P. Navarro sont venus à Macao. Mgr Mata, évêque portugais de cette ville, a invité Mgr Rizzolati à aller demeurer au palais, ce que le prélat italien a accepté. Ils venaient à Macao pour voir s'il y aurait moyen d'arranger les affaires avec le ministre de France, M. de Forquignon. Ils sont repartis bien tristes, convaincus que leurs affaires étaient sans remède, car l'envoyé de France ne pouvait faire autre chose que de réclamer contre les mauvais traitements qu'on avait fait subir aux chrétiens chinois.

Univers.

— Le roi de Prusse a ouvert en personne, le 22 mai, l'Assemblée nationale prussienne. Voici le discours qu'il a prononcé :

"Je salue avec joie une assemblée sortie de l'élection populaire générale, et qui est appelée avec moi à faire la constitution qui formera une nouvelle ère dans l'histoire de la Prusse et de l'Allemagne. Je suis convaincu qu'en commençant cette tâche, vous vous imposerez celle d'assurer au peuple une large part aux affaires de l'état, et de resserrer en même temps les liens qui, depuis quatre siècles, ont associé d'une manière indissoluble ma maison aux destinées du pays.

"Mon gouvernement vous soumettra le projet de constitution. Les représentants de tout le peuple allemand se sont réunis à Francfort-sur-Mein. J'aurais bien voulu attendre le résultat de cette assemblée avant de convoquer les représentants de mon peuple fidèle; mais la nécessité urgente de fixer promptement le droit public dans notre patrie ne me l'a pas permis. L'unité de l'Allemagne est mon but inébranlable, et pour l'atteindre je compte sur votre coopération. La tranquillité intérieure du pays commence à s'affaiblir. Le rétablissement complet de la confiance et la renaissance de l'industrie et du crédit dépendent essentiellement du résultat de vos délibérations. On a fait de nombreux efforts pour procurer du travail pendant la stagnation des affaires aux ouvriers de plusieurs industries, il convient de les continuer et de les étendre. Jusqu'à ce jour le besoin d'argent n'a pas épuisé les ressources du trésor. Mes efforts pour répondre aux vœux de la population polonoise de la province de Posen par des institutions organiques ne sont point parvenus à empêcher une rébellion qui, malgré mes profonds regrets, ne m'a pas empêché de suivre la voie où j'étais entré en ayant égard aux réclamations de la nationalité allemande.

"Malgré les grandes secousses des derniers mois, les rapports d'amitié de mon gouvernement avec les puissances étrangères n'ont été troublés que sur un seul point. Je puis me livrer à l'espoir qu'une médiation amicale, acceptée volontiers, contribuera essentiellement à hâter la fin d'une lutte que la Prusse n'a pas provoquée, mais qu'en ma qualité de prince de la confédération germanique je ne pourrais décliner, alors que les limites de la patrie commune paraissent menacées et que la confédération germanique m'invitait à protéger droit commun. Dans ce cas aussi, ma politique aura un caractère désintéressé et amical, et j'ai résolu, d'accord avec l'Allemagne, d'y rester fidèle."

Le président du conseil a ensuite déclaré l'assemblée ouverte. Le roi a quitté la salle. Le ministre d'état de Schenck, doyen d'âge, occupe le fauteuil. Les quatre plus jeunes membres remplissent les fonctions de secrétaires. On tira au sort une commission de 40 membres pour vérifier les pouvoirs. Le président du conseil remet au président le projet de constitution. Il annonce que dans la journée chaque député en recevra un exemplaire. La prochaine séance aura lieu mercredi le 24, matin, à dix heures.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 30 JUIN 1848.

LETRES DE MGR. HUGHES.

LETRE VII.

Suite.

68. Vous avez vu que, suivant l'ordre établi par Jésus-Christ, les ministres de la religion devaient être approuvés, ordonnés, et commissionnés, c'est-à-dire envoyés par l'autorité pré-existante de l'Eglise. Pour ce qui est du premier fondateur des raisonnements privés dans le 16e siècle, cette autorité révoqua leur mission partout où elle avait été donnée. Dès ce moment ils se trouvèrent à l'égard de l'Eglise de Dieu, dans une position bien semblable à celle du commissaire ou négociateur américain qui est présent dans la ville de Mexico pour traiter de la paix. Il avait reçu, du pouvoir exécutif suprême de l'état, la portion de l'autorité nationale nécessaire pour remplir, dans les limites de sa commission, les fonctions de sa députation. Cette commission n'étant qu'une délégation de pouvoir était nécessairement révocable par l'autorité qui l'avait conférée, et elle a été révoquée effectivement. En sorte que M. Trist est à présent un simple particulier n'ayant pas plus le pouvoir d'exercer un ministère public au nom de son gouvernement qu'aucun autre individu en particulier. Ceci est précisément une similitude de ce qui est arrivé entre l'Eglise et les raisonnements privés à l'époque de la réforme. Ils étaient tous nés, ou au moins avaient été baptisés et éclairés dans l'Eglise catholique. Ils avaient tous été instruits dans l'unité de sa foi. Quelques-uns avaient été chargés de prêcher sa doctrine et d'administrer ses sacrements. Lorsqu'ils devinrent en substituant leur propre raisonnement privé à la foi que, comme disciples ils avaient apprise, et pour la prélication de laquelle ils avaient été envoyés, l'Eglise, pour protéger le troupeau confié à ses soins, révoqua l'autorité des ministres infidèles et les laissa vis-à-vis l'Eglise, dans une position très semblable à celle de M. Trist à l'égard de l'autorité exécutive des Etats-Unis.

A présent la question pour eux se réduit à un dilemme très simple. Ou ils ont été envoyés par quelque nouvelle autorité jusqu'au point inconnue dans l'Eglise, ou ils n'ont pas été envoyés du tout. Qu'ils n'aient pas été envoyés par l'Eglise, c'est ce qui est évident. Quant à avoir été envoyés par quelque autorité il n'y en a pas la preuve la plus légère. Or, s'ils admettent ceci, ils accordent mon argument dans son entier. Et il suit, comme une conséquence nécessaire, qu'ils ne prêchent ni n'exercent aucune question par l'autorité de Jésus-Christ qu'ils prêchent sans avoir été envoyés, contrairement à l'injonction de Dieu, qu'ils s'attribuent cet honneur à eux mêmes sans avoir été appelés de Dieu comme Aaron. Voilà tout ce que je demande. Ce n'est pas leur science que je mets en discussion, ce n'est pas leur caractère privé ou personnel que je manifeste le désir de mettre en question. Je suis prêt à reconnaître comme leurs plus chauds admirateurs leur éloquence dans la chaire, comme orateurs publics, mais leur mission par une autorité spirituelle soit de prêcher la parole de Dieu, soit d'administrer ses sacrements, voilà ce que je ne puis positivement pour les raisons déjà données Calvin, n'ayant jamais eu dans l'Eglise l'ordre de la prêtrise, organisa les principes de son école et la discipline de ses adeptes conformément à l'exigence de sa propre position. Lui-même n'avait pas été envoyé et ceux qui réclament son héritage ne peuvent avoir aucune prétention à une mission divine. Luther ayant été prêtre pouvait garder dans le ministère une position aussi élevée au moins que le grade auquel il appartenait. Mais l'autorité de la mission lui a été enlevée à lui et aux siens, et on ne prétend pas y avoir suppléé par une nouvelle autorité tirée d'une autre source. En Angleterre la mission fut révoquée et l'autorité soustraite

à Cranmer et aux autres de l'ordre épiscopal qui plus tard imitèrent son exemple. Néanmoins en se servant de leur raison privée ils en vinrent à la conclusion que le souverain temporel de la Grande-Bretagne possédait, par quelque vertu cachée inhérente à la couronne qu'il portait, le droit de suppléer à l'autorité et au pouvoir d'envoyer que l'Eglise chrétienne avait reçus de Dieu par Jésus-Christ et ses apôtres.

69. L'histoire de ces associations, jusques à aujourd'hui, montre que les conséquences du principe sont en parfaite correspondance avec les antécédents. Une imitation fictive de l'Eglise, quant au principe de l'autorité et de la mission, a aussi prévalu de différentes manières dans ces diverses communions. Ils ont des ordinations de ministres, et une forme de mission, comme s'ils pouvaient transmettre l'apostolat primitif. Est-ce qu'un puits tari peut fournir un courant d'eau continu? Est-ce qu'ils peuvent transmettre ce qu'ils n'ont jamais reçu? Est-ce qu'ils peuvent conférer des pouvoirs qu'ils n'ont jamais possédés? Même en admettant que nos contemporains qui parmi eux exercent les fonctions du ministère, comme ils l'entendent, puissent assigner l'époque de leur mission et nommer l'autorité qui les a envoyés, si en remontant à l'origine de cette prétendue autorité, vous arrivez cependant à une période où l'on trouve une grande lacune dans la chaîne qui la transmettait, si vous trouvez dans le titre un défaut tel qu'il rend nul tout droit qui est appuyé sur lui, alors il est manifeste que les formes d'ordination, et encore davantage de mission parmi les raisonnements privés deviennent une pure fiction sans réalité. Vous pouvez fort bien vous prévaloir d'un certain ordre jusqu'à ce que vous arrivez à Calvin; vous trouverez encore assez de sûretés pour remonter jusqu'au premier moteur de ce qu'on appelle la réforme par un second ordre; par un troisième vous pouvez établir une succession d'évêques sous la couronne britannique jusqu'à Parker et Elizabeth. Mais ici, dans chaque cas, manque l'anneau qui devrait réunir ces différents parties avec l'autorité pré-existante de l'Eglise catholique ou de toute autre communauté visible de chrétiens. Ici est le défaut "in radice" — "Ex nihilo nihil fit." Si ces chefs de congrégations séparées (départements) parmi les raisonnements privés, n'avaient aucune autorité eux-mêmes, comment pourraient-ils donner de l'autorité à d'autres? Et n'est-ce pas un excès révoltant d'impudence dans un écrivain comme Kirwan d'inviter les catholiques non seulement à abandonner les doctrines de l'Eglise catholique pour les folles opinions qu'il a adoptées sur le sens de la Bible, mais encore à renoncer à l'épiscopat de l'Eglise, dans lequel ils ne reconnaissent pour ministres de Dieu que ceux qui ont été envoyés et qui peuvent prouver leur mission depuis le temps de Jésus-Christ et de ses apôtres, et cela pour se mettre sous la conduite spirituelle d'hommes qui n'ont reçu aucune mission de Dieu. (A continuer.)

LE WITNESS PLUS INTOLERANT

QUE JAMAIS.

Le Witness est tout-à-fait furieux de la manière dont nous lui avons répondu dans notre avant-dernière feuille. Il commence par comprendre qu'il est trop fanatique et trop intolérant pour pouvoir attirer les sympathies, même des protestants. Alors la rage et la fureur s'emparent de lui (en sa qualité d'éditeur, s'entend), et il redouble ses injures et ses calomnies. Il ne trouve pas de paroles assez fortes pour rendre ses pensées; il voudrait nous trouver en défaut et il ne le peut pas. Dans pareille circonstance, il dit aux protestants: "Les Melanges vous disent que si les procédés des catholiques ne vous plaisent pas, vous n'avez qu'à vous en aller dans vos maisons." Pour notre part nous nions avoir jamais dit pareille chose; ce que nous avons dit, le voici en propres termes: "Que tous les protestants demeurent renfermés chez eux, c'est leur droit, personne ne le leur conteste!" Et pourquoi disions-nous cela? C'est parce que le Witness recommandait aux protestants de ne pas orner leurs maisons pour la Fête-Dieu, et de ne pas assister à la procession. Nous faisons constater leurs droits avec ceux des catholiques. Nous leurs disions: Vous pouvez demeurer renfermés chez vous, c'est votre droit. Mais nous catholiques, nous avons aussi nos droits, et nous entendons en user aussi pleinement que nous en usons depuis la croix du Christ a été plantée sur le sol Canadien." Ces paroles, nous les répétions encore, et personne autre que le Witness et son digne adjoint le Morning Courier ne savait nous en blâmer. C'est si bien le cas que tous les journaux tant de cette ville que de Québec s'accordent tous à parler dans un langage tout opposé à celui du Witness et du Courier.

Le Witness essaie de répondre à notre dernier article à son sujet, mais comme par le passé, comme toujours, il n'a à la bouche que les mots "idolâtrie, profanations, inquisition, absurdité," etc. En sorte qu'il est impossible de raisonner avec lui. Nous nous contenterons donc d'annoncer à nos lecteurs que le Witness dit que les prêtres catholiques, par la procession de la Fête-Dieu, manquent publiquement et notoirement au premier, second et quatrième commandements de l'Eglise. Cela suffit pour donner une idée de la saine logique de notre confrère du Witness, et doit préparer à apprendre sans surprise que le Witness dit tout ce qu'il peut pour engager les protestants à interrompre les processions des catholiques et à se porter à des voies de fait. Sur ce point comme sur bien d'autres, les protestants n'écouteront pas M. du Witness; ils comprendront facilement que ce n'est là qu'un homme qui désire le trouble, et n'entend pas la liberté religieuse. Ils comprendront que les catholiques n'entendent pas les interrompre dans leur culte ou leurs processions; qu'ils ne l'ont jamais fait et que ce n'est que la même justice qu'ils réclament pour eux.

Quant à l'affaire de Sa Grâce Mgr l'archevêque de Québec, nous sommes surpris que le Witness n'ait pas pris connaissance d'un fait qui a été raconté par plusieurs journaux tant de Québec que de Montréal. Néanmoins comme notre confrère nous demande de lui en faire connaître les particularités, nous le renvoyons à notre feuille du 9 juin, où il verra de quoi il s'agit. Nous allons plus loin, et lui envoyons avec la feuille de ce jour celle du 9. Nous attendons sa réponse.

M. O'REILLY.

M. O'Reilly, dont nous avons reproduit mardi la lettre si belle, si reconnaissante et vraiment patriotique, vient d'être à ce sujet attaqué comme suit à par l'organe de M. Papineau à Montréal: "Beaucoup de personnes ont été surprises de voir dans cette lettre une insinuation beaucoup plus sévère contre ceux qui ne pensent pas absolument comme les partisans quand même du ministère sur l'Union des Canadas. On a fait à ce sujet la remarque que le révérend monsieur avait une politique de rempage suivant le Journal qui publiait ses inspirations. M. O'Reilly sait mieux que tout autre quel

ceux qu'il attaque d'une manière si peu apostolique ont travaillé, dans leur sphère et suivant leur moyen, plus que tous les ministres réunis, à l'œuvre de l'établissement des Townships. Quant à la question si cet établissement vaut mieux que le rattachement de l'Union, M. O'Reilly peut avoir son opinion que beaucoup d'autres n'adopteront sans doute pas; il est toujours bien singulier d'entendre un irlandais se faire l'apologiste d'une politique au moyen de laquelle on a perdu son pays natal. Nous croyons d'ailleurs que les deux questions peuvent marcher de front."

Voilà comment M. O'Reilly est traité par ces mêmes hommes, auxquels il s'est confié pour commencer l'association des établissements Canadiens des Townships. Ces mêmes hommes avec lesquels il a travaillé durant plusieurs mois pour faire réussir l'entreprise; ces mêmes hommes qui alors et jusqu'à mercredi dernier n'avaient cessé de faire l'éloge de M. O'Reilly et de vanter son patriotisme, voilà qu'ils l'attaquent. Il n'a plus, à leurs yeux, qu'une politique de rempage, il parle d'une manière peu apostolique! Et pour quoi cela? Parce que M. O'Reilly reconnaît que le pays doit des remerciements au gouvernement pour ce qu'il vient de faire pour l'association des townships qui, bien conduite, doit produire les plus heureux résultats. Pourquoi encore? Parce que M. O'Reilly dit qu'il serait peut-être mieux de laisser de côté pour le moment la question du rattachement de l'Union, qui met la division dans les rangs des réformistes, et s'occuper un peu plus de la grande entreprise de la colonisation. Ainsi la raison de ces attaques et de ces reproches, c'est parce que M. O'Reilly est reconnaissant et qu'il suggère quelque chose qu'il croit devoir produire le bien du pays. En vérité, il faut que les messieurs, qui en ont agi ainsi envers M. O'Reilly, brûlassent fort d'en venir à l'attaque; car à coup sûr, rien de moins justifiable que leur conduite actuelle à son égard. Et cette reconnaissance: "Vous ne parlez pas d'une manière apostolique," pouvait-elle, devait-elle venir de l'organe de M. Papineau? Etait-ce bien à cette feuille-là de venir parler du langage apostolique? Ce reproche ne devait-il pas ramener la pensée à 1836 et 1837? En était-il pas nous faire souvenir des paroles de ce ci-devant chef du peuple, qui demandait en arrivant à une assemblée: "Y a-t-il des rabats ici?" Ne devaient-il pas nous rappeler les paroles suivantes prononcées par le même homme: "Le clergé canadien ne se distingue que par la coupe de ses habits?" Oh! oui; ce qui a été dit en 1836 et 1837, le chef dit qu'il faut le répéter en 1848. Il faut encore attaquer le prêtre, et lui jeter l'injure à la face.

En un mot, on n'a pas changé; on n'a rien appris, on n'a rien oublié. Mais le peuple, lui, a bonne mémoire. Il se souvient du passé, et il dit: "J'en ai assez." Quant au présent, il méprisera les attaques dirigées contre un zélé membre du clergé, et tout en reconnaissant en ce bon prêtre un bon citoyen, il dira à ses calomnieux: "Honte à vous! Vous n'êtes ni les amis du pays, ni les amis du clergé."

LETRE IMPORTANTE.

La réponse suivante vient d'être adressée par le gouvernement à S. G. Mgr. de Montréal. On voit par là que le gouvernement actuel est des mieux disposés à procurer le bien du pays, et qu'il est activement occupé à favoriser l'établissement des townships par des Canadiens. Nous devons donc tous le secourir dans ses vues et lui aider à nous continuer sa politique toute libérale, toute bienfaisante.

(Traduction.)

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 29 juin 1848.

Monseigneur,

J'ai ordre de Son Excellence le gouverneur général d'accuser réception de la lettre de Votre Grandeur à Son Excellence au sujet de la colonisation, lettre datée du 14 juin courant.

Son Excellence se réjouit beaucoup de voir que Votre Grandeur approuve les plans dont j'ai donné les détails dans ma lettre à Votre Grandeur, et que Votre Grandeur et l'association pour la colonisation des townships apprécient les motifs du gouvernement dans les grandes mesures adoptées pour l'établissement des terres de la couronne.

S. E. a prêté une grande attention au doute exprimé par Votre Grandeur, savoir si la condition proposée, que les colons qui recevront gratis les cinquante acres de terres aient défriché dans quatre ans seize acres de terre, n'est pas une condition trop forte pour qu'ils puissent l'accomplir facilement.

Votre Grandeur peut être assurée que ce n'est ni le désir ni l'intérêt du gouvernement d'exiger des colons plus qu'ils ne puissent faire par une industrie ordinaire. Il n'avait pas été trouvé trop fort dans le Haut-Canada d'exiger le défrichement de seize acres de terre en quatre ans, et voilà pourquoi la même règle a été appliquée à l'établissement de cette partie de la province. Cependant, considérant qu'il peut être dit que le climat est ici plus défavorable que dans le Canada-Ouest pour des ouvrages continus en plein air, et S. E. ayant de plus le désir de rencontrer autant que possible les vues de Votre Grandeur, S. E. m'a donné ordre de dire que la quantité d'acres à défricher dans les quatre ans, qui devront donner droit à la patente, sera de douze acres au lieu de seize, comme il avait été dit d'abord.

S. E. m'ordonne encore d'informer Votre Grandeur qu'il se fait en ce moment des recherches, dans le but de fixer un prix général pour les terres de la Couronne dans le Bassin du Saguenay et sur la Rivière Ottawa, et que le prix qui sera fixé sera rendu public sans délai.

J'ai l'honneur d'être, A Sa Grandeur, } Avec le plus grand respect,  
L'Evêque Catholique } De Votre Grandeur  
de Montréal, } Le très obéissant serviteur,  
etc. etc. etc. } R. B. SULLIVAN.

LE PACKET ET LE CANADIEN.

Le Canadien de Québec a reproduit dernièrement dans ses colonnes un article qui venait de paraître dans le Packet de Bytown, et qui était en faveur de M. Papineau et contre les ministres actuels. Ne recevant pas depuis trois semaines le Packet, nous n'étions pas à même alors de pouvoir voir la feuille en question. Mais dans sa dernière feuille, le Packet fait connaître que l'article reproduit par le Canadien était une correspondance, et que pour sa part il n'est pas en faveur de la politique de M. Papineau. Il est en faveur des ministres actuels, il entend qu'on laisse fonctionner le gouvernement. Seulement, il ajoute que la presse libérale aurait dû ménager d'avantage M. Papineau, parce qu'il ne faut pas heurter ses susceptibilités. Ceci est matière d'opinion; néanmoins, nous pensons qu'il

n'est personne parmi les amis du ministère qui n'approuve la presse libérale dans l'intention qu'elle a prise vis-à-vis M. Papineau. Elle n'a attaqué ce Monsieur que le jour où il s'est déclaré l'adversaire du gouvernement et qu'il a dit ouvertement qu'il voulait telles et telles mesures qu'il avoue lui-même ne pouvoir obtenir et que tous les vrais réformistes regardent comme devant, par leur agitation immédiate, produire cent fois plus de mal que de bien. D'ailleurs, le Packet aurait dû, ce semble, croire que la presse réformiste de Montréal, de Québec et des autres villes et campagnes qui sont le territoire occupé par les Canadiens-Français, devaient être plus à même de juger du ton à employer contre M. Papineau que ne l'était le Packet. Il en est en effet de cette affaire comme de ce qui a rapport aux affaires qui se passent à Bytown et sur l'Ottawa, et dont les journaux de Montréal, etc., ne peuvent juger comme les journaux de Bytown, etc. Dans tous les cas, nous sommes bien aise que le Packet se soit prononcé. Il fait voir par là que sa politique n'est pas celle que lui prônait le Canadien de Québec, qui devait certainement distinguer entre une correspondance et un article éditorial. Il fait voir encore que M. Papineau, loin de se faire des prosélytes en faisant connaître sa politique, n'a par tout le pays que des compatriotes qui condamnent ses vues et ses suggestions.

L'Examiner de Toronto, que deux certains journaux voulaient représenter comme approuvant M. Papineau et parlant dans le sens de ce monsieur, vient de se prononcer bien clairement. Il dit en effet: "Il n'est pas nécessaire pour nous de dire que nous ne sommes ni l'allié ni l'apologiste de M. Papineau." Nous ne savons pas ce que ces deux journaux vont dire de cette phrase. Il devront toujours avouer que le sens en est un peu différent de celui qu'ont eu leurs articles au sujet de l'Examiner.

Le Pilot du 27 dit: "Le Toronto Mirror joue depuis quelque temps le rôle d'un adversaire de l'administration, peut-être dans l'intention de montrer de l'indépendance, et il nous accuse actuellement d'un manque d'indépendance ou de courage. Voici notre réponse toute simple et toute courte. Nous professons d'appartenir à un parti et d'agir avec lui. Ce parti a réussi à placer ses chefs au pouvoir, et est disposé dans tous les cas à lui donner un "fair trial." Nous croyons que c'est là une détermination sage; et tant que la politique générale de l'administration sera telle qu'elle mérite la confiance du parti réformiste, nous ne croirons pas de notre devoir d'essayer de l'affaiblir dans l'opinion publique; et cela dit, nous ajoutons que ces journaux, qui se prétendent libéraux et qui adoptent une voie différente, agissent contrairement aux vœux de la grande majorité de leurs propres parti-ans."

Pour notre part, nous concourons dans ce qui précède, et ajoutons ce qui suit. Les journaux qui agissent comme dit le Pilot, sont plus ennemis du parti réformiste, que les journaux entièrement Tories. Car ceux-ci sont des ennemis déclarés, et les autres sont des ennemis qui n'agissent que par sous-mains et ne se déclarent les adversaires du pouvoir, que lorsqu'ils pensent pouvoir par là amener le gouvernement à leurs pieds, ou le forcer à leur offrir quelques petites situations!

PLUS RECENT.

Il y a encore eu des troubles à Lyon. De grandes troupes d'ouvriers ont paru en armes, mais ont été bientôt enveloppées, désarmées et dispersées.—Le peuple de Paris paraît mécontent de l'élection de Thiers; la maison du nouvel élu a été attaquée par la populace, mais les troupes sont intervenues et ont repoussé les assaillants sans collision sérieuse.

Dans l'affaire de Gréto, les Autrichiens étaient au nombre de 30000 et les Italiens au nombre de 15000. Les Autrichiens ont été mis en déroute complète et plus tard tués en pièces. Le roi et le duc de Savoie ont été eux-mêmes engagés dans le combat. Le roi a eu une légère contusion à l'oreille, le duc a été blessé légèrement par une balle, mais n'a pas pour cela quitté le champ de bataille. Peschiera s'étant rendue à Charles-Albert le 30 mai, les Autrichiens en sont sortis avec les honneurs de la guerre, et sont partis pour Trieste, sous la condition et promesse de ne plus servir durant tout la guerre de l'indépendance.—Le 29 mai, on a tenté vainement de proclamer la république à Milan; les chefs de ce mouvement ont été arrêtés et emprisonnés. Une lettre de Turin en date du 4 juin dit que des députés de la Sicile étaient arrivés auprès de Charles-Albert pour lui proposer l'annexion de la Sicile au royaume d'Italie.—Le maréchal Radetzky venait de se mettre en route avec toutes les troupes disponibles; aussi s'attendait-on à une bataille décisive. L'armée sarde est forte de 40000 hommes et a 80 pièces d'artillerie.—Des lettres de Vienne disent que l'on a lieu de croire que l'empereur va revenir dans sa capitale. Le programme libéral de son ministère avait reçu son approbation.

Des nouvelles d'Alexandrie portent que les Sikhs se sont révoltés, ont tués deux commissaires, et massacré toutes les troupes Anglaises à Lahore.

Le gouvernement danois vient de voter \$260000 pour la défense de la Norvège, par les troupes norvégiennes et par une flotte.

Le 4 juin, on disait à Madrid que les Carlistes se préparaient à rallumer la guerre civile en Espagne.

Dans la Chambre des Communes Anglaises, on a pris un vote sur les Lois de Navigation; le ministère a été soutenu par une majorité de 117 voix.

Le Journal de Québec vient de publier sa seconde correspondance au sujet de l'affaire de l'Institut Canadien. Après avoir lu les détails qui y sont donnés sur la manière dont la majorité de l'Institut a procédé à l'égard de M. Cauchon, rédacteur du Journal de Québec, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit dans un de nos derniers numéros, que la sentence de l'Institut n'est pas juste, qu'elle était inopportune et précipitée. Il serait à espérer que l'Institut reconsidérerait la chose, et effaçait par une décision contraire, plus motivée et plus raisonnée, la censure qu'il a voulu porter sur M. Cauchon, mais qui ne saurait nuire qu'à l'Institut-Canadien lui-même.—Nous ne reproduisons pas la correspondance en question, vu sa longueur et le peu d'espace que nous avons à consacrer à ce sujet.

M. LATERRIERE.—Il paraît bien certain que M. Laterrière avait accepté la place de député-adjoint-général, de telle sorte qu'actuellement son siège est vacant.

UN MOT EN PASSANT.

Pendant que nous y pensons et vu que l'on nous a fourni l'occasion d'y penser, nous devons répéter à qui ne s'en souvient pas, qu'il est un précepte qui dit "de rendre à César ce qui appartient à César." Ce précepte doit ce nous semble avoir son application dans le Journalisme tout autant qu'ailleurs, et voilà pourquoi nous le transcrivons encore une fois dans nos colonnes, dans l'espérance de le voir mis en pratique à l'avenir par qui de droit.

La Minerve de ce matin contient une longue lettre du Dr. Malhiot du comté de St. Maurice, dans laquelle elle autres choses, M. Malhiot dit que, lorsque nous avons dit, en rendant compte de l'Assemblée en faveur de M. Papineau, qu'il avait été proposé et résolu que le comté approuve toutes les vues émises par M. Papineau dans ses manifestes, nous étions irrégulièrement renseigné. Nous sommes bien aise que M. Malhiot rectifie cette erreur (si erreur il y a), et nous nous empressons de le faire connaître à nos lecteurs. Mais nous sommes encore à savoir ce qu'il y a d'irrégulier dans l'information que nous avons reçue. Dans tous les cas, s'il y a quelque chose d'irrégulier, nous croyons que c'est plutôt chez celui qui mêle le mot de religion dans cette affaire politique.

Nous ne pouvons que concourir dans tout ce que dit notre confrère de la Minerve dans l'article suivant. Tout le monde en effet doit désirer que l'entrée du pays soit maintenue libre à tous ses enfants, quel qu'ait été leur conduite antérieure. Dix ans se sont écoulés, l'exil est assez long; la clémence du souverain doit se faire sentir aujourd'hui dans toute sa plénitude; l'amnistie doit être complète. Espérons que tel sera bientôt le cas.

ARRIVÉE DES EXILÉS.—Les cinq dernières victimes des derniers troubles viennent d'arriver à Montréal. Ces martyrs politiques ont enfin touché le sol de leur patrie après une absence de près de 10 ans. Ce sont MM. C. G. Bouc, Jos. Guinont, David Bourbonnais, J.-B. Trudel et Et. Languelec. Arrivés à Québec mardi sur le Cumalia, ils en sont partis sur le Charlevoix où le Capt. Ryan, avec sa générosité ordinaire, leur a offert un passage gratis. Nous avons eu le plaisir de recevoir leur visite ce matin, et nous sommes heureux d'annoncer qu'ils se portent tout bien. Ils ont quitté la colonie pénale le 10 janvier. Nous avons déjà dit que le nommé Marceau est resté à Sydney, où il est avantageusement établi, s'étant marié à une fille (une anglaise) qui lui a apporté une dote assez considérable.

Au milieu de la joie que nous cause l'arrivée de tous nos frères déportés dans une colonie pénale, nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler qu'il existe encore plusieurs proscriptions qui gênent sur la terre étrangère, et qu'une amnistie générale ramènerait au sein de leur patrie. Il nous semble que ceux qui parlent d'agitation n'auraient pas dû oublier cette pénible circonstance! Espérons pourtant que la clémence royale s'étendra jusqu'à ceux qui sont privés du bonheur de revoir le sol natal et que cette amnistie ne se fera pas longtemps attendre.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE.

Hier a eu lieu la célébration de la fête nationale du Saint Jean-Baptiste. A sept heures et demie les membres de la Société étaient rendus aux endroits assignés pour la réunion des diverses sections de la Société; et à 8 heures, chacune des sections se rendait, bannière en tête, sur la Place d'Armes, lieu de la réunion pour toute la société. A huit heures et demie, la société allait prendre son président l'honorable M. Caron, et se rendait ensuite à l'église cathédrale de Québec. Les insignes, les drapeaux, les bannières, les haches d'armes, les lanternes, et autres ornements étaient placés en faisceaux, auprès de la balustrade du sanctuaire. L'officiant a été le révérend chapelain de St. Patrice, M. McMahon. Il faut remarquer que le révérend M. Proulx fut celui qui officia dans l'église irlandaise, le jour de la St. Patrice cette année même; et le révérend Messire Casault, fut celui qui officia au même endroit l'année dernière. Nous aimons à faire remarquer cet échange de nationalités dans le service religieux les jours mêmes du chômage des fêtes nationales! car ce sont des indices de bonne entente et de fraternité. Les ministres de Dieu qui croisent ainsi leurs prières sur l'autel où s'accomplit le sacrifice auguste de l'amour, et qui prient réciproquement pour ceux qui ont des nationalités différentes, ne proclament-ils pas par le plus solennel des actes la fraternité et la charité envers tous et pour tous? Elle est belle et noble la religion qui inscrit toutes les nationalités sur le fronton de ses temples, et qui, dans son immutabilité, parle à chacun sa langue, et l'affection de sa terre natale! J. de Québec.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR, Je ne lis pas le Witness; je ne le connais qu'en surface que j'en vois sur les Mélanges: les traits saillants, que vous nous en donnez, peuvent faire juger du reste. Lorsque je l'entends crier au blasphème, à l'occasion des cérémonies du culte catholique, il me semble voir le grand-prêtre Caïphe se scandaliser des paroles et des actions de J. C. Il a blasphémé, dit-il, il est digne de mort. C'est sans doute à la même bonne foi que le témoin rétribué nous condamne de bouche, tandis que dans son cœur il n'y a que du dépit de nous voir attachés à l'ancienne religion, à la religion de dix-huit siècles, contre laquelle combat si maladroitement une secte de trois cents ans, qui est l'agonie. Et qu'importe à ce monsieur, si nous nous croyons obligés de confesser et d'honorer devant les hommes le Rédempteur du monde? Qu'a-t-il à y voir, si nous catholiques, éclairés par la parole même de J. C., le trouvons présent au St. Sacrement, tout aussi bien qu'au ciel? Est-ce à lui, sans mission aucune, de nous condamner de croire à ces paroles: ceci est mon corps, ceci est mon sang? Laissez, M. Witness, laissez le jugement à qui il appartient, à celui qui a été établi juge des vivants et des morts. Nous n'aurons qu'à lui dire: Seigneur nous avons cru à votre parole, en tous temps et en tous lieux; nous n'avons pu croire que vous ayez voulu nous tromper. Ce qui scandalise nos frères séparés au 19e siècle, a été cru dans tout le monde jusqu'au 16e siècle. Alors seulement une partie gangrénée du peuple chrétien s'est détachée de la masse, pour vivre au gré de ses passions: mais la grande majorité est restée fidèle aux croyances apostoliques. Nous nous croyons donc bien justifiés, et devant Dieu et devant les hommes, de faire aujourd'hui ce qu'on a fait de tout temps; en confessant et honorant d'une manière particulière la présence réelle de celui qui mérite d'être adoré et

honoré partout où il est; il n'y a pas là d'idolâtrie, puisque c'est lui-même que nous adorons, et non un signe ou une figure; pas plus qu'il n'y en a à saluer et honorer la Ste. Vierge au dessus de toutes les femmes, comme le fit par l'ordre de Dieu, l'ange Gabriel, qui n'était pas un idolâtre.

Ceci me rappelle un trait qui me fut raconté dans le tems. En 1829 deux chefs Sauvages furent députés à Londres pour des affaires locales. Introduits au bureau colonial, on leur demanda s'ils n'aimeraient pas à être de la religion réformée. Ils ne s'attendaient certes pas à une pareille question. Cependant le principal chef, qui était un homme de bon sens et bon catholique, répondit sans hésiter: "Religion réformée, dit-il; nous ignorions qu'on pût réformer ce que Dieu a fait, et qui doit être bien fait. Nous préférons notre religion qui n'a pas été réformée par les hommes; elle n'en doit être que meilleure." N'est-ce pas ici que l'on peut dire que ce qui a été caché aux faux sages du monde, a été révélé aux petits et aux simples. Laissons donc là le Witness avec sa science et ses beaux arguments, et restons simples dans notre foi, dans cette foi qui croit sans voir et sans ergoter. Puisque tous les protestants nous accordent que nous pouvons nous sauver dans le catholicisme, qu'ils nous laissent donc nous sauver tranquillement, sans nous troubler. Qu'avons nous besoin de plus? Qu'ils pensent à eux-mêmes; nous n'avons pas besoin de leur faux zèle. S. P. Q. R.

FAITS DIVERS.

L'OPINION DE LA PRESSE.—Le Québec Spectator se prononce dans le même sens que la Minerve et les Mélanges Religieux, à propos de l'intolérance du Witness et du Morning Courier.

FÊTE-DIEU.—Nous voyons par nos journaux de Québec que la procession de la Fête-Dieu y a eu lieu avec toute la pompe et la majesté accoutumées. Le St. Sacrement était porté par M. le Supérieur du séminaire de Québec.

DÉCOUVERTE.—Nous voyons par le Mercury de Québec que des ouvriers, prenant du sable ces jours derniers sur les bords de la Rivière St. Charles, ont mis ainsi à découvert deux cercueils, qu'on pense avoir été placés là il y a au moins 50 ans. On y a aussi trouvé quelques pièces d'or.

UN VIEILLARD.—Un nommé Lane vient de mourir à Buffalo à l'âge de 102 ans; il a vécu assez de temps, dit un journal, pour voir l'endroit où ne se trouvait par le passé que sa seule chaumière, se couvrir de 5000 maisons.

ASSAULT.—Lundi entre 8 et 9 heures P. M., un homme du nom de Labranche, pour une raison ou pour une autre, a été frappé rulement à la tête par un des hommes de police du canal de Lachine qui l'emmenait comme prisonnier. Sur déposition de trois magistrats, la police de la ville est allée arrêter cinq hommes de la police du canal, dont deux ont été relâchés depuis, et les trois autres ont donné caution pour comparaître aux prochaines sessions de la paix.

PROGRÈS.—Nous voyons par la Gazette Officielle de samedi que 15 des principaux citoyens de cette ville donnent avis qu'ils s'adresseront à la législature pour obtenir une charte, pour leur permettre d'établir un chemin de fer entre Montréal et Prescott. Nous applaudissons fort à cette entreprise; cela prouve que nous sommes (les Bas-Canadiens) amis du progrès, et que nous entendons ne plus demeurer en arrière des mouvements du siècle.

FAUX-MONNAYES.—M. E. Clarke, grand connétable du district de St. François, vient encore d'arrêter quatre individus, accusés d'être de faux monnayeurs. M. Clarke a saisi chez eux un certain nombre de pièces de monnaie contrefaites.

UN FILS DE GOUVERNEUR.—Le lieutenant Harvey, fils du gouverneur de N. E. a insulté dernièrement un M. Dickson, d'Halifax, et comme le lieutenant se gêne peu de faire ainsi des insultes, la populace d'Halifax a pris fait et cause pour M. Dickson et s'est mise à poursuivre le lieutenant qui s'est réfugié chez son père. Le gouverneur a promis à la foule que M. Dickson serait satisfait, et celui-ci a répondu que s'il ne l'était pas bientôt, il donnerait du fouet au fils de son excellence. C'est une esquisse de mœurs!

NAUFRAGES.—Durant la tempête de samedi dernier, deux vaisseaux ont fait côte à Kamouraska, où ils sont encore; personne n'a péri.

ARRIVAGE.—Il vient d'arriver à Québec un navire venant d'Oporto; il est chargé de vins et de sel.

PROGRÈS DE LA TEMPÉRANCE.—Un de nos correspondants de Verchères nous écrit en date du 27 que M. Chiniqy a donné une retraite dans cette paroisse, et que ses efforts ont été couronnés de plus grand succès. Sur une population d'environ dix huit cents communicants, pas moins de 1764 se sont enrôlés sous la bannière de la tempérance, et ont promis de s'abstenir de toutes boissons enivrantes. C'est un nouvel exemple du bon sens de notre peuple, exemple qui bientôt sera celui de tout ce diocèse.

ST JEAN-BAPTISTE.—A la procession de la St Jean-Baptiste à Québec, on voyait flotter dans les airs le drapeau français sous lequel les Canadiens ont combattu si courageusement à Carillon. Ce drapeau est sous la garde du Frère Louis, un des derniers membres de l'ordre des Récollets en Canada.

CHEMIN DE FER.—Il vient de se tenir une assemblée publique à Prescott à l'effet de considérer, s'il serait avantageux de construire un chemin de fer entre Prescott et Bytown; l'assemblée, qui était nombreuse, s'est prononcée pour l'affirmative.

MILLIONNAIRE.—L'hon. G. B. Upham qui vient de mourir à Claremont, New-Hampshire, a laissé une fortune de plus de \$900,000. On dit qu'il ne dépensait pas plus de \$400 à \$500 par année.

GROSSE ÎLE.—D'après les derniers rapports, l'état sanitaire de la Grosse-Île continuait comme durant les semaines précédentes.

COLONISATION.—On nous écrit de l'Assomption que le jour de la St. Jean Baptiste, il y a eu à l'Assomption, une nombreuse assemblée publique, présidée par S. G. Mgr. de Kingston, afin de s'organiser pour la colonisation des townships. Il nous est parvenu un semblable rapport pour la paroisse de St. Clément de Beauharnois, où M. Charland a présidé l'assemblée. Ce sont là des exemples à suivre!

LE LONG-SAULT.—Par le passé, on croyait que le Canal-Nord du Long-Sault n'était pas praticable. Mais le capitaine Maxwell vient de s'assurer du contraire, en y passant avec le steamer Gildersleave.

ÉLECTION.—M. A. McFarlane a été élu en place de M. Gibb conseiller de ville.

VAISSEAUX AMÉRICAINS.—Les 2 vaisseaux américains, qui descendent le fleuve, seront demain dans le port de Montréal.

MGR CHANCHE.—Mgr. Chanche, évêque de Natchez, s'est embarqué le 31 mai pour l'Europe à bord de l'Hiibernia.

CINCINNATI.—Le 11 courant, il y a eu à Cincinnati une confirmation; 365 personnes ont reçu ce sacrement; 8 étaient des convertis.

NOUVELLES DE MONTEVIDEO.—Il paraît qu'Orlève veut tout ou rien, et que Rosas en veut tout autant. Ils refusent l'intermédiaire de l'Angleterre et de la France.

YUCATAN.—On dit que plus de 10,000 personnes gagnent la capitale pour échapper aux indiens.

UNE BOURRURE.—Un sergent des volontaires romains vient de promettre de tuer avec son propre fusil, assez de soldats autrichiens, pour pouvoir avec leurs moustaches bourrer le coussin de la chair présidentielle du cercle populaire à Rome.

ÉTABLISSEMENTS DES TOWNSHIPS.—Nous apprenons que l'agent pour l'établissement des terres de la couronne, M. Arcand, part pour rencontrer les arpenteurs qui doivent tracer les chemins et les rangs des lots dans le territoire soumis à sa surveillance. Après qu'il aura puisé les informations nécessaires et ordonné les préparatifs indispensables, il donnera avis quand, par où et comment les colons pourront s'y transporter, et à quelles conditions ils obtiendront un billet de location. Mais qu'il soit bien entendu que ceux qui voudront s'y établir doivent se procurer à leurs frais les moyens de subsister tant que le produit de leurs terres sera insuffisant, le gouvernement n'ayant à sa disposition aucuns fonds pour cet objet. Nous pensons que l'association, formée pour favoriser ces établissements, ne pourrait mieux employer les deniers qui seront mis à sa disposition qu'en aidant ceux qui seront absolument dépourvus. C'est le plus grand moyen par lequel l'association puisse se rendre utile, le gouvernement s'étant chargé du reste. Minerve.

Fruits de la politique de M. L. J. Papineau.—La Minerve d'hier soir nous donne les détails de troubles causés dans le comté de St. Maurice par les quelques partisans de M. Papineau. Il paraît que M. Richer-Lafèche, le président de la fameuse assemblée du 16 juin, accompagné de gens, neveux, affidés, engagés, etc., s'est rendu un de ces jours passés à huit heures et demi du soir, chez des citoyens paisibles et inoffensifs, les a fait insulter et a été cause de rixes déplorables. La politique est au fond de tout cela. M. Richer a été arrêté et a donné caution de comparaître à la prochaine cour criminelle sur accusation d'émeute durant la nuit. Revue du 27.

ACCIDENTS.—Mardi dernier, un enfant âgé seulement de 16 mois, qu'on avait laissé seul, s'est noyé dans un fossé à la Côte des Neiges. La nuit dernière, un émigré du nom de Gillet, qui venait d'arriver, s'est noyé dans le bassin près du canal, en voulant débarquer du steamboat. Il portait sur lui une somme de £25 en or et une traite de £50, sur une maison de Montréal. Minerve du 30.

FRANCE.—M. Sénard, (député de la Seine Inférieure) a été nommé pour un mois président de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Buchez.

Le décret pour prévenir "des rassemblements fédératifs" a été adopté, après une discussion orageuse, par 478 votans contre 82. Un grand nombre se sont abstenus.

La commission chargée d'examiner, s'il y avait lieu d'accorder l'autorisation demandée, pour poursuivre Louis Blanc à l'occasion de l'attentat du 15 mai, contre l'Assemblée nationale, avait décidé qu'il y avait lieu "d'autoriser les poursuites." M. Jules Favre avait été nommé rapporteur. L'Assemblée a rejeté cette proposition par 369 voix contre 331. A la suite de cette décision, MM. Bastide ministre des affaires étrangères, Jules Favre sous secrétaire d'état au même département, M. Portalis procureur général près la cour d'appel de Paris, M. Landrin commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance, ont résigné leurs fonctions.

Le décret sur le divorce, ayant été rejeté par la commission, M. Crémieux, ministre de la justice a résigné. M. Bethmont a été nommé pour le remplacer.

La commission chargée de la rédaction de la constitution a adopté les résolutions suivantes:

- 1° La constitution politique de la France sera une république démocratique et indivisible.
2° Éducation gratuite pour le peuple, secours et protection aux travailleurs.
3° Une seule chambre législative, composée de 750 membres.
4° Le chef du gouvernement sera un président nommé par le peuple, pour 4 ans, non rééligible. Minerve.

LES INDIENS DE L'OUEST.—Un journal de Wisconsin annonce que 1,500 indiens se sont réunis en armes près de Wauka, dans le comté de Winnebago. Plusieurs familles se sont réfugiées à Rodendale.

ÉLECTION.—M. Seaton, du National Intelligencer, a été réélu maire de Washington: il a triomphé à une belle majorité de ses deux adversaires.

MOURTRES A ST TAMMANY.—Il y a quelques jours un meurtre affreux a été commis à Covington par un esclave nommé Dick, appartenant à M. David Measles. Dick se battait à coups de poing avec un autre nègre, mais voyant qu'il avait affaire à un vigoureux adversaire, il s'arma d'un couteau. Un troisième esclave, nommé Ben, qui assistait au combat, s'approcha de Dick et lui dit que la partie ne serait plus égale, mais ce dernier, qui était au paroxysme de la fureur, lui porta pour toute réponse un coup de couteau au cou et l'étendit sans vie sur le terrain. Dick a été arrêté.

Dans une autre partie de la paroisse St. Tammany, M. Daniel Maghee a frappé mortellement d'un coup de poignard M. Gilbert Galleway, près de l'habitation de M. J. Letchworth. Le meurtrier n'était pas arrêté aux dernières dates.

Dans plusieurs localités où se trouvent des étangs appartenants à l'Etat, des individus allaient pêcher la nuit. La garde nationale a été convoquée pour y monter la garde. "Je trouve bien fâcheux, disait un brave homme, que l'on nous réunisse, pour empêcher l'action de la ligne."

Nous connaissons un brave homme qui n'a vu qu'une seule chose dans la révolution du 24 février, l'extinction probable de notre gaité nationale! Uniquement pour combattre les craintes de ce genre, nous vous livrons une ravissante annonce insérée dans la Presse du 5 mai présent mois. Lisez: "A louer, meublé, dans une maison bourgeoise, un joli logement composé d'un salon et d'une chambre à coucher. Cet appartement pourrait convenir à un malade ou à un membre de l'Assemblée constituante."

Parmi les curiosités que nous offre l'exhibition des candidats pour les élections du 4 juin, une des meilleures est, sans contredit, la candidature du citoyen de Richemont, d'au-Philip de France. Le citoyen Richemont, on le sait, prétend être le fils de Louis XVI, le prisonnier du Temple, échappé aux brutalités du condorner Simon. A ce titre, il a revendiqué plusieurs fois la couronne de France, déclarant tout-à-tour que Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe n'étaient que des usurpateurs de sa légitimité.

EN VINGT-QUATRE HEURES, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. | L'Union, de Washington, du 20, publie une dépêche télégraphique, datée de la Nouvelle-Orléans le 19, contenant quelques nouvelles d'ailleurs assez indifférentes. Il résulterait de là que la ligne du télégraphe du Sud serait complètement terminée. Si le fait se confirme, d'ici à quelques jours New-York ne sera plus qu'à quelques heures de la Nouvelle-Orléans.

—Il y a des gens qui ont une singulière façon d'apprécier les événements politiques.

—En bien, Etienne, de nandions-nous à un garçon de café de nos amis, que pensez-vous de la république? Croyez-vous qu'elle se maintienne?

—C'est impossible, nous répondit le digne citoyen limonadier. Ordinairement nous vendons de 15 à 20 beefsteaks aux pommes d' dimanche dernier nous n'en avons vendu que cinq, dont deux au cresson. Vous concevez qu'un pareil régime ne peut pas durer longtemps.

—On lit dans le Constitutionnel: "On assure que Me Bethmont a accepté la défense de l'ex-général Courtais. Me J. Favre, dit-on, se chargerait de la défense de Barbès."

—A vant-hier, un vrai gamin de Paris passait en flâneur devant une des innombrables boutiques d'oranges et de citrons de la rue aux Fers. Tout-à-coup il s'arrête devant une manne de citrons et lit: Citrons à 1 sol, 2 sols, 4 sols et 5 sols.

—De quoi! de quoi!! Trois sols, quatre sols, un sol, pas de cela: égalité! dit-il en mêlant toute la marchandise. Tout cela à un sol!

DÉCÈS.

À Québec, le 26, après une courte maladie, dame Marguerite Delamar, veuve de feu M. Jean Gazzo.

A la Baie St. Paul, le 17, Etienne Rousseau, éc., capitaine de milice et Juge de Paix, à l'âge de 51 ans.

A St. Louis de Kamouraska, le 23, Thomas Horsman, éc., médecin, âgé de 93 ans.

AVIS.

On a besoin immédiatement à ce bureau d'une personne capable de traduire correctement l'anglais en français. Bureau des Mélanges Religieux, 30 juin 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé de sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcell.

- Les péages qui seront demandés, sont:
1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionnés aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers.
4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et demi.
5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, porc, et autre animal de même taille: Un demi denier courant.
J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.
P. U. ARCHAMBAULT. ANABLE ARCHAMBAULT.
NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT.
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.
AGAPIT CHAPUT.
L'Assomption, 1er juin 1848.

INSURRECTION

UN INSTITUTEUR, qui pourrait aussi remplir la place de MAÎTRE-CHANTRE, désirerait trouver, dans le district de Montréal, une situation pour le premier juillet prochain. — Pour plus amples informations, s'adresser à l'évêché — hi. Montréal, 6 juin 1848.

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES.

AVIS leur est donné que LUNDI le 10 juillet prochain à 10 heures A. M., les syndics pour la reconstruction de l'église actuelle de St. Hyacinthe, donneront une entreprise, d'un prix assez élevé, pour terminer des travaux déjà entrepris pour la dite église. St. Hyacinthe, 6 juin 1848.

À VENDRE.

À VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Saugrain, de 40 pieds de front sur 84 de profondeur, mesuré française, avec une MAISON à deux côtés des sous-construits.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerve ou sur les lieux au propriétaire Soussigné. JACQ. AL. PLINGUET Montréal, 11 mai 1848.

À VENDRE

À VILLAGE ST. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds du front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOUX. Village St. Paul, 30 mars 1848.

LE VERTABLE PORTRAIT DE S. S. PIE IX.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

LE REPERTOIRE NATIONAL OU RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître. (Le Canadien de 1897.)

PROSPECTUS. Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadiens, maintenant éparses dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire National formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 324 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès qu'a faits la littérature à différentes époques.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les actes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication.

S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. R. BRTHLOT AVOCAT, No. 15. Coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse. Montréal, 6 juin 1848.

NOUVEAUX LIVRES DE PRIERES.

LES SOUSSIGNES viennent de recevoir un assortiment TRÈS CONSIDÉRABLE et TRÈS VARIÉ de LIVRES DE PRIÈRES DE TOUS LES FORMATS, AVEC RELIURE ORDINAIRE, CHAGRIN ET VELOURS, parmi lesquels se trouvent les suivants.

LEBLEAUX DE LA STE. MESSE in-32 Carr. à 4c. 6d. la doz. ANGE CONDUCTEUR, joli vol. in-32 de 216 pages, reliure gaufrée à 6c. 9d. la doz.

PETITE JOURNÉE DU CHRÉTIEN, vol. 32 de 360 pages, reliure gaufrée à 10c. la doz.

PETIT OFFICE DIVIN, vol. grand 32 de 382 pages, reliure gaufrée à 15c. la doz.

FIDÈLE DISCIPLE DE N. S. J. C., gros 18

L'ÂME CHRÉTIENNE, in-18o gaufré

PARADIS DE L'ÂME, in-18 " J. E. R. FABRE & CIE.

Rue St. Vincent No 3, 2 juin 1848.

PROSPECTUS RELIGIEUXES

NOUVELLEMENT REÇUES, un choix TRÈS ÉTENDU d'IMAGES ET GRAVURES RELIGIEUSES, à 25 PAR CENT MEILLEUR MARCHÉ que l'année dernière.

2000 IMAGES de NOTRE DAME AUXILIATRICE.—ji J. E. R. FABRE & CIE.

Rue St. Vincent No 3, 2 juin 1848.

INSTITUTEUR.

UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une École-Moniale désire prendre un engagement pour une ou plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres de Messieurs les Curés et Commissaires d'École, soit dans le district de MONTREAL, des TROIS-RIVIÈRES ou de QUÉBEC.

Dans une École MIXTE; sa Dame peut prendre l'instruction des filles.

Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. Larithmétique dans toute son étendue d'après les meilleurs auteurs anglais, la tenue des livres de compte, l'arpentage, etc. etc.

Il sera utile pour les catéchismes, les cérémonies du chœur en général.

Il exerce sa profession suivant la méthode si facile de Lancaster. S'adresser sous pli lettre à la poste ou autrement; à Messire CHARLAND, prêtre et curé de St. Clément de Beauharnois.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hinecks, H. Holton, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judith, L. D. Drummond,

P. Deaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edouin Atwater, Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs de samedi et lundi (les fêtes exceptées).

Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COINS, Secrétaire et Trésorier

BANQUE D'ÉPARGNES

EXTRAIT.

Balance due aux déposants, 31 décembre 1847. £62673 11 7

Mars.—Montant déposé depuis le 31 déc. jusqu'à ce jour. £27172 0 6

Vo. retiré do. 25203 10 1

Balance due ce jour aux déposants £64143 16 0

Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier. mars 1848.

P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que LIVRES, CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITS, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Toute le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRÈS-REDUIT.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT, MONTREAL

On trouve constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiqués et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'il est, ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortiront de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELÉAU ET LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courants, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous conféreront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.

A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELÉAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Église à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur rencontrera toute la variété qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en imitations mettent en défi les plus habiles connaisseurs.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

CROIX DE CHASUBLES EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) de dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par la même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION. Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux). Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours à une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'ÉGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Osseoirs Ciboires Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES

Qui sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles que dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêtes à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier, cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre vacances accordées aux élèves, que la vacances annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

MANUEL

DE TEMPERANCE. PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE.

“ MM. CHAPELÉAU & LAMOTHE. “ A L'ÉVÊCHE.

THE PILOT

And Journal of Commerce

SE publie le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription—CINQ PIASTRES par année.

The Weekly Pilot,

Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, TROIS PIASTRES par année.

W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE,

Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires.

Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exécutés proprement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRÈS MODÉRÉS, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir:—

1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, Boulangerie, Laiterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près de la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtisses dessus construites, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANDRÉ ROUSSEAU CHARRIER ÉCR. AVOCAT, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie. ETIENNE PARTENAIS.

Montréal, 21 février 1848.—qi.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Maille Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là.

Montréal, 2 mai 1848.

CONDITIONS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

LES MÉLANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois le semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MÉLANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Mélanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion, £0 2 6  
Chaque insertion subséquente, 0 0 7  
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion, 0 3 4  
Chaque insertion subséquente, 0 0 10  
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne, 0 0 4  
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE., Librair  
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Écr. N. P.  
Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic.  
St. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maison d'Éd. solo près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLÉAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.